

Ville de Ciney

PREMIER APPEL A PROJETS ARTISTIQUES EN VUE DE RÉALISER UN CATALOGUE ÉVOLUTIF

Dans le cadre de l'installation d'œuvres d'art en référence
aux Fables de Jean de La Fontaine dans le
Parc Saint-Roch de Ciney

Administration Communale
Rue du Centre 35 – 5590 Ciney



Concerne : appel à projets artistiques sur le thème des « Fables de Jean de La Fontaine »

Madame, Monsieur,
Chers créateurs et artistes,

Le présent appel à projets vise à réaliser un « catalogue » évolutif d'œuvres d'art ayant pour thème les Fables de Jean de La Fontaine qui pourraient être installées sur le site du Parc Saint-Roch. La création du catalogue est en lien avec le nouveau règlement sur les charges urbanistiques. Les différentes œuvres reprises dans celui-ci seront proposées aux entreprises de construction et/ou immobilières. Ce sont les entreprises qui, la plupart du temps, financeront les œuvres qui seront mises en place, dans le Parc Saint-Roch, à l'occasion du développement de leurs projets urbanistiques sur l'entité de Ciney.

Les artistes sont invités à venir sur place pour s'imprégner du lieu afin de proposer un projet en adéquation avec le site.

Contexte général :

Dans le cadre du 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine, la Ville de Ciney, en collaboration avec divers partenaires locaux, souhaite mettre l'écrivain à l'honneur grâce à diverses activités et animations. En marge de ces différentes activités, une œuvre d'art sur le thème des Fables de La Fontaine sera installée en 2021 au cœur du Parc Saint-Roch, véritable poumon vert de la Ville.

La volonté du Collège communal est d'exploiter, de façon positive, culturelle et touristique, ce lieu chargé d'histoire(s) en ajoutant chaque année, jusqu'en 2024 inclus, une ou plusieurs œuvres d'art sur ce thème et ainsi pérenniser le projet et lui donner de l'ampleur.

L'optique du concept est de donner une dimension culturelle complémentaire au Parc Saint-Roch et de donner envie aux citoyens et visiteurs de flâner dans le parc au gré de leurs envies. Le projet est également un projet familial pour faire découvrir ou redécouvrir, par la lecture, les fables de Jean de La Fontaine aux plus jeunes.

CONDITIONS GENERALES

Jean de La Fontaine – Œuvres d'art

Premier appel à projets artistiques afin de constituer un **catalogue** évolutif

Date de remise des projets: 1^{er} octobre 2021

Le projet peut être présenté par un artiste ou un groupe d'artistes.

Les présentes conditions générales emploient le terme « artiste » au singulier, qu'il s'agisse d'un artiste isolé ou d'un groupe.

L'appel à projets est porté par la Ville de Ciney, ci-après désigné le demandeur.

1. Type d'œuvre

La démarche consiste à élaborer une ou plusieurs œuvres sur le thème des Fables de La Fontaine pour réaliser un catalogue d'œuvres qui sera mis à disposition de mécènes / entreprises / associations. Lorsqu'une œuvre est choisie, celle-ci est installée pour minimum 10 ans sur le site du Parc Saint-Roch.

Tous les types de matériaux sont autorisés : acier, bois, céramique, vitraux, inox, pierre...

La réalisation devra être résistante aux conditions climatiques (neige, vent...), être fixée au sol par un ancrage adapté à l'œuvre et conçue pour un espace fréquenté par le public et conçue pour limiter le risque de vandalisme.

Thème : Les Fables de Jean de La Fontaine.

Hauteur minimum : 1,50m

Longueur minimum : 1,50m

Durabilité : minimum 30 ans

L'œuvre doit également être facilement réparable par le service technique de la Ville, en collaboration avec l'artiste, en cas de dégradations (usure du temps, vandalisme...).

Les œuvres nécessitant de l'électricité ou de l'eau ne seront pas prises en compte.

2. Implantation de l'œuvre

L'œuvre sera implantée par l'artiste et/ou groupe d'artistes avec l'aide du service technique de la Ville de Ciney sur le site du Parc Saint-Roch.

Pour installer l'œuvre, l'espace dédié sera préparé par le service technique de la Ville de Ciney.

Le transport est pris en charge par l'artiste. Son coût sera évalué par ce dernier et devra être intégré dans son offre de prix.

3. Période de réalisation

Les œuvres seront installées entre 2021 et 2024.

Certaines œuvres composant ledit catalogue seront sélectionnées par le Collège communal et financées par les entreprises au travers des charges urbanistiques.

4. Modalités de l'appel à projets – Constitution du dossier

Chaque artiste a le droit de présenter maximum 3 projets à condition qu'ils soient fondamentalement différents (= 3 fables différentes).

Chaque projet fait l'objet de l'expédition d'une candidature par courrier électronique aux deux adresses :

- Laurence DAFFE – Échevine de la culture - ldaffe@cinney.be
- Maud HEMBISE – Gestionnaire du projet - mhembise@cinney.be

Le dossier de candidature comprendra 4 fichiers par œuvre proposée (3 œuvres maximum) :

1/ Un fichier texte dactylographié (fichier .doc, .odt, .docx) avec : (voir annexe 1)

1. l'identité – les coordonnées de l'artiste
2. l'adhésion aux conditions générales datée et signée

2/ Un fichier texte dactylographié (fichier .doc, .odt, .docx) avec : (voir annexe 2)

Un descriptif de l'œuvre, sa note d'intention (maximum 1/2 page A4 – démarche artistique, motivations personnelles, dimension participative...), la fable à laquelle elle se rapporte, une note technique, l'estimation budgétaire.

3/ Un fichier graphique (pdf ou jpg) avec : (voir annexe 3)

Fichier graphique en pdf ou jpg avec le projet sous forme de croquis ou montage photo avec éventuellement une mise en situation sur le site (même si celle-ci n'est pas contractuelle).

4/ Un fichier avec des références : (voir annexe 4)

Photos d'œuvres déjà exécutées par l'artiste (avec description : date, matériau, dimensions, localisation éventuelle) ainsi que tout autre élément montrant votre capacité à réaliser un projet artistique (CV, press book).

Si l'envoi électronique constitue une difficulté à rentrer un projet, vous pouvez contacter par e-mail ou téléphone Maud Hembise – mhembise@cinney.be – 083 23 10 39

5. Conditions financières

L'estimation de l'œuvre s'élèvera entre 1.000€ et 50.000€ TTC (transport inclus).

Le montant final de l'œuvre pourra légèrement varier en fonction de l'évolution du coût des matières premières.

6. Sélection des œuvres

6.1. Constitution d'un catalogue

Le jury prendra connaissance des différents projets afin de constituer ledit catalogue. Il sélectionnera ensuite les œuvres éligibles parmi les projets reçus (élimination des projets ne répondant pas aux critères du présent appel à projets).

Les critères d'évaluation principaux sont :

- le respect du thème
- l'utilisation des matériaux choisis
- l'originalité, la créativité du projet
- la solidité de l'œuvre

6.2. Sélection de l'œuvre

Le Collège communal choisira les œuvres, à partir du catalogue regroupant toutes les œuvres reçues avant le 1^{er} octobre 2021.

La Ville de Ciney ne prend aucun engagement quant à la sélection définitive et la commande de l'œuvre une fois que celle-ci sera reprise dans le catalogue.

7. Communication et droit à l'image.

Un plan de communication sera réalisé par la cellule « Communication » de l'Administration communale de Ciney pour valoriser le travail des artistes et leur œuvre.

L'artiste autorise l'Administration communale à faire la promotion de son travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quels qu'en soient le support, la forme, la dénomination et la destination), l'exploitation par voie audiovisuelle (y compris le câble et le satellite) et multimédia, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste.

L'artiste participant autorise gracieusement le demandeur à utiliser les images de son œuvre et de lui-même dans un but de promotion culturelle et touristique de la région et du projet. Par ailleurs, les images des œuvres utilisées reprendront le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre.

8. Engagements de l'Administration communale de Ciney envers l'artiste

L'Administration communale de Ciney s'engage à :

- * promouvoir le projet auprès d'un large public ;
- * préparer le site par le service technique de la Ville pour l'installation de l'œuvre ;
- * aider au chargement et déchargement de l'œuvre ;
- * envoyer un communiqué de presse mentionnant les artistes participants et leurs réalisations ;
- * placer devant chaque œuvre la fable à laquelle l'œuvre fait référence ainsi qu'une fiche présentant l'artiste et son œuvre.

9. Assurances

- L'artiste s'assure lui-même en matière de maladie et d'accident durant ses prestations.
- Une fois installée, l'œuvre sera assurée en responsabilité civile par la Ville de Ciney.

10. Propriété des œuvres

Après l'installation de l'œuvre, l'artiste s'engage à donner les droits de l'œuvre à l'Administration communale de Ciney qui en deviendra propriétaire.

La Ville de Ciney est seule juge du maintien et de l'entretien des œuvres, dans le respect de la conception originale. Elle restera cependant en contact avec l'artiste avant toute décision relative à d'éventuelles réparations, tout déplacement éventuel de l'œuvre et toute décision de démontage.

11. Contacts

Administration communale de Ciney

Laurence DAFFE – Échevine de la Culture
ldaffe@ciney.be – 0473 27 34 78

Maud HEMBISE – Gestionnaire du projet
mhembise@ciney.be – 083 23 10 39

ANNEXE 1

Coordonnées de l'artiste et adhésion (Merci de ne pas imprimer ce document pour y répondre et de notifier directement dans le word)

Identité

A. Coordonnées du candidat

Nom du projet

.....

Nom de l'artiste Tél.

Prénom

Rue et n°

E-mail

Code postal / Ville Site internet.....

Pays

Dans le cas d'un groupe d'artistes, veuillez remplir la présente page du formulaire de participation pour chaque artiste.

Adhésion aux conditions de participation

Je soussigné, (PRÉNOM NOM.....),
déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au projet de catalogue d'œuvres d'art (Jean de La Fontaine au parc Saint-Roch) telles qu'énoncées en annexe du formulaire et m'engage à les respecter,

Fait à, le

Signature

Remarque : Compléments d'informations éventuels en annexe du formulaire

ANNEXE 2

Descriptif de l'œuvre (Merci de ne pas imprimer ce document pour y répondre et de notifier directement dans le word)

Nom du projet :

Un descriptif de l'œuvre
.....
.....

Note d'intention
(maximum ½ page A4 - 2200 caractères espaces compris - démarche artistique, motivations personnelles, dimension participative, etc...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Note technique
.....
.....
.....
.....

Éléments susceptibles de nécessiter un entretien, une maintenance :
.....
.....

Prix de l'œuvre (transport inclus) :
.....
.....

ANNEXE 3

Croquis du projet

Un fichier graphique (pdf ou jpg) avec

Le projet sous forme de croquis ou montage photo avec éventuellement l'endroit souhaité pour l'emplacement de l'œuvre sur le site (*).

(*) Ce pendant, nous ne pouvons vous confirmer que l'emplacement souhaité sera autorisé.

ANNEXE 4

Références

Un fichier graphique (pdf ou jpg) avec

D'autres œuvres exécutées par le même artiste ou, à défaut, tout autre élément montrant sa capacité à réaliser son projet (photographies, CV, press book)